

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° I-CF305

présenté par
M. Dufrène et M. Fabien Roussel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.